

COUR DES COMPTES EUROPÉENNE



2011

PROGRAMME DE TRAVAIL

FR

## **LA COUR DES COMPTES EUROPÉENNE (CI-APRÈS DÉNOMMÉE «LA COUR») EFFECTUE:**

- o **des audits financiers**, qui portent sur la fiabilité des comptes ainsi que sur la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes. Ces audits sont généralement requis par la législation (notamment dans le cadre de la déclaration d'assurance, la «DAS») et concernent pour l'essentiel les comptes de chaque exercice dans leur ensemble;
- o **des audits de conformité**, qui constituent un élément clé des audits financiers. Ils consistent à évaluer si les opérations ou les systèmes relevant de domaines budgétaires spécifiques sont conformes aux règles et à la réglementation pertinentes en matière de recettes ou de dépenses;
- o **des audits de la performance**, qui concernent la bonne gestion financière (y compris l'optimisation des ressources). Ceux-ci portent sur des aspects de la gestion ou des aspects budgétaires particuliers et couvrent plusieurs exercices.



Les thèmes d'audit de la performance et de conformité sont **sélectionnés** à la discrétion de la Cour sur la base de critères tels que l'analyse des risques, les possibilités d'amélioration et l'intérêt public. Compte tenu de leur complexité et de leur caractère approfondi, plus d'une année est généralement nécessaire à leur réalisation.

La Cour publie les résultats de ses travaux d'audit dans les types de rapports suivants :

- o **les rapports annuels** - les résultats des audits financiers y sont présentés sous la forme de déclarations d'assurance relatives au budget général et aux Fonds européens de développement. Ces deux rapports sont publiés simultanément en novembre; les rapports annuels
- o **les rapports annuels spécifiques**, qui présentent les résultats des audits financiers relatifs aux agences et aux organismes de l'UE;
- o **les rapports spéciaux**, qui présentent les résultats des audits de la performance et de conformité sélectionnés. Ces rapports peuvent être publiés à tout moment de l'année.

En outre, la Cour est invitée à rendre un **avis** sur les dispositions législatives, qu'elles soient nouvelles ou actualisées, ayant une incidence financière.

La Cour - de même que d'autres institutions supérieures de contrôle - effectue ses travaux dans le respect des **normes internationales d'audit**, afin de garantir le niveau professionnel le plus élevé et de pouvoir agir de manière indépendante et objective, comme cela est exigé de tout auditeur externe.

# LES TRAVAUX DE LA COUR DES COMPTES EUROPÉENNE PRÉVUS EN 2011

La Cour des comptes européenne est l'auditeur externe de l'Union européenne. La majeure partie de ses ressources est consacrée à l'audit du budget général de l'Union européenne, mais la Cour réalise également l'audit des Fonds européens de développement, ainsi que des agences et organismes de l'UE.

Le présent document donne un aperçu des travaux et de la production de la Cour prévus en 2011.

## TÂCHES D'AUDIT

En 2011 la Cour prévoit de publier:

- o 45 rapports annuels, y compris les rapports annuels relatifs au budget général, aux Fonds européens de développement et aux agences et organismes de l'UE;
- o 20 rapports spéciaux;
- o le rapport annuel d'activité de la Cour.

## RAPPORT ANNUEL ET DÉCLARATION D'ASSURANCE

Une part non négligeable des ressources de la Cour est consacrée à l'audit financier, qui sert de fondement à la **déclaration d'assurance** (également appelée «DAS»). Il s'agit notamment d'examiner et de tester, pour chaque exercice, les comptes et les opérations relevant du budget général de l'Union européenne et des Fonds européens de développement, ainsi que les états financiers des 43 agences et organismes de l'UE. Les travaux sont réalisés entre le mois de septembre de l'année n et le mois de juin de l'année n + 1, de manière à ce que les rapports annuels puissent être publiés en novembre de l'année n + 1. C'est ainsi qu'en 2011, la Cour achèvera et publiera la déclaration d'assurance relative à l'exercice 2010, tandis que débiteront les travaux relatifs à l'exercice 2011.

Les travaux sous-jacents à la déclaration d'assurance couvrent les deux aspects pour lesquels la Cour doit, conformément au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), formuler chaque année une opinion: **la fiabilité des comptes** ainsi que **la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes**. Lorsqu'elle en a la possibilité, la Cour prend par ailleurs en considération les résultats des travaux d'**autres auditeurs** et les prises de position contenues dans les **rapports annuels d'activité** des directeurs généraux de la Commission, ainsi que la manière dont la Commission a exploité les résumés annuels fournis par les États membres (de plus amples informations concernant l'approche DAS peuvent être obtenues sur le site Web de la Cour: [www.eca.europa.eu](http://www.eca.europa.eu)).

Dans le cadre de son audit relatif à l'exercice 2010, la Cour s'attachera à examiner les nombreuses dépenses de l'Union ayant un caractère pluriannuel et s'intéressera à l'incidence de ce dernier sur les constatations relatives à l'exercice considéré. Elle accordera à nouveau une attention particulière aux recouvrements, aux remboursements et aux corrections, ainsi qu'à la mesure dans laquelle l'on peut considérer que ceux-ci compensent les insuffisances et les niveaux d'erreurs constatés.

## RAPPORTS SPÉCIAUX DEVANT ÊTRE PUBLIÉS EN 2011 ET AUTRES TÂCHES D'AUDIT SÉLECTIONNÉES

Les rapports spéciaux que la Cour prévoit de publier sont regroupés ci-après sur la base des rubriques correspondant au cadre financier 2007-2013 de l'Union.

### **CROISSANCE DURABLE – *Compétitivité pour la croissance et l'emploi* (1a)**

- o Capacités correctrices (recouvrements)
- o Ingénierie financière
- o Déclassement des installations nucléaires
- o Mécanisme de garantie en faveur des PME
- o Les aides d'État

### **CROISSANCE DURABLE – *Cohésion pour la croissance et l'emploi* (1b)**

- o Administration en ligne (E-government)
- o Les projets dans le domaine du tourisme cofinancés par le FEDER

### **CONSERVATION ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES (2)**

- o Agroenvironnement
- o Régime de paiement unique (RPU)
- o Qualité des denrées alimentaires
- o Sécurité alimentaire concernant la viande importée
- o Recouvrements
- o Petites lignes budgétaires: distribution de lait et fruits aux écoliers

#### **L'UE EN TANT QUE PARTENAIRE MONDIAL (4)**

- o Appui budgétaire dans les États ACP et les pays d'Asie et d'Amérique latine
- o Déconcentration de la fourniture de l'aide extérieure
- o Aide au développement fournie par l'UE en matière d'éducation
- o Aide de l'UE dans le Caucase du Sud
- o Aide de l'UE octroyée par l'intermédiaire des Organisations des Nations unies aux pays touchés par des conflits

#### **ADMINISTRATION (5)**

- o Le suivi du rapport spécial n° 1/2005 relatif à la gestion de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF)

#### **RECETTES**

- o Régime douanier 42 (TVA sur les importations)

La Cour prévoit également des travaux sur d'autres tâches d'audit sélectionnées, dont certaines ne sont qu'à un stade préliminaire. Pour davantage d'informations, se reporter aux annexes 1 et 2.

## AUTRES ACTIVITÉS

En 2010, la Cour a publié un document intitulé «Améliorer la gestion financière du budget de l'Union européenne: risques et défis» en prévision de l'entrée en fonction de la nouvelle Commission et trois avis sur des propositions de modification du règlement financier. La Cour participe à un projet pilote d'audit financier avec les institutions de contrôle nationales de deux États membres ainsi qu'à un examen par les pairs du Bureau du vérificateur général de Norvège avec les institutions de contrôle nationales de deux États membres.

La Cour est associée aux travaux des organisations des institutions supérieures de contrôle, l'Intosai et l'Eurosai. Elle préside le groupe de travail de l'Intosai sur l'obligation de rendre compte et sur le contrôle des aides en cas de catastrophes et participe au groupe de travail sur la vérification environnementale ainsi qu'à la task force sur la crise financière mondiale de l'Intosai. La Cour contribue également au développement des méthodologies et des normes d'audit par sa participation à la sous-commission des normes de contrôle de l'audit financier (FAS), à la sous-commission pour l'audit de conformité (CAS) et à la sous-commission pour l'audit de performance (PAS).

En 2011, la Cour prévoit de s'appuyer sur ces travaux pour alimenter le cas échéant les discussions relatives aux propositions de modification du nouveau règlement financier, ainsi que les discussions relatives à la préparation du nouveau cadre financier (à partir de 2014). Par ailleurs, elle prévoit de commencer la publication de rapports de suivi spécifiques concernant les mesures prises en réponse aux recommandations figurant dans ses rapports spéciaux.

COUR DES COMPTES EUROPÉENNE – TÂCHES D'AUDIT SÉLECTIONNÉES POUR L'EXERCICE 2011						
Sujet de l'audit	Rubrique du cadre financier		Domaine politique		Description du domaine	Objectif de la tâche d'audit
	n°	Description	Titre	Description		
Agroenvironnement	2	Conservation et gestion des ressources naturelles	5	Agriculture et développement rural	Les mesures agroenvironnementales ont été introduites dans la politique agricole de l'UE vers la fin des années 80. Elles englobent un large éventail de régimes visant à améliorer les pratiques agricoles ayant une incidence sur les conditions environnementales comme la qualité de l'eau, la biodiversité, la préservation des sols, le maintien des éléments de paysage.	Déterminer si les dépenses contribuent efficacement à l'amélioration des conditions environnementales.
Régime de paiement unique (RPU)	2	Conservation et gestion des ressources naturelles	5	Agriculture et développement rural	En 2006, le budget pour les paiements RPU s'est élevé à 14,6 milliards d'euros (soit 25 % environ du total des paiements effectués dans le domaine agricole). Les droits et les paiements RPU sont calculés automatiquement à l'aide d'informations contenues dans une base de données. Les systèmes informatiques constituent le pilier du système administratif.	Déterminer la fiabilité et l'efficacité du système des droits.
Aide directe au secteur animal	2	Conservation et gestion des ressources naturelles	5	Agriculture et développement rural	La réforme de la PAC 2003 a permis de découpler l'aide de la production. Toutefois, les États membres ont pu opter pour le maintien des subventions liées à la production animale sous certaines conditions. Les primes concernent les vaches allaitantes, certains types de bovins, d'ovins et de caprins.	Déterminer si le maintien de l'aide liée (couplée) à la production animale constitue un outil de soutien efficace et efficient.
Fonds européen pour la pêche	2	Conservation et gestion des ressources naturelles	5	Agriculture et développement rural	Le Fonds européen pour la pêche est le nouvel instrument financier destiné au soutien du secteur de la pêche dans l'UE. Les actions sont mises en œuvre dans le cadre de programmes opérationnels nationaux.	Déterminer si les actions relevant du Fonds européen pour la pêche contribuent à réduire la surcapacité de la flotte de pêche communautaire.
Qualité des denrées alimentaires	2	Conservation et gestion des ressources naturelles	5	Agriculture et développement rural	En 1992, l'UE a engagé une politique en matière de désignation des produits de qualité. Le cadre réglementaire a été actualisé pour la dernière fois en 2006, dans le but de simplifier le système. En 2008, la Commission a publié un livre vert sur la qualité des produits agricoles.	Déterminer si les producteurs ont bénéficié du système de désignation des produits de qualité, si les appellations des produits enregistrés sont suffisamment protégées contre les abus et les imitations, et si les consommateurs peuvent avoir confiance dans les labels de qualité européens.
Recouvrements	2	Conservation et gestion des ressources naturelles	5	Agriculture et développement rural	Le règlement (CE, Euratom) n° 2988/95 du Conseil dispose que les contrôles administratifs, les mesures et les sanctions doivent être efficaces, proportionnés et dissuasifs et qu'ils doivent assurer une protection adéquate des intérêts financiers de l'UE.	Déterminer quelles dispositions existent en matière de pénalités et de sanctions dans le cadre de la PAC, dans quelle mesure elles répondent aux objectifs du règlement et pourraient être simplifiées, si elles sont bien appliquées, et si les montants en cause sont correctement recouverts et enregistrés.
Secteur vitivinicole	2	Conservation et gestion des ressources naturelles	5	Agriculture et développement rural	En avril 2008, un nouveau règlement du Conseil sur l'organisation commune du marché vitivinicole a été adopté. Les principaux objectifs de la réforme sont de rééquilibrer le marché du vin, d'éliminer progressivement les coûteux gaspillages des mesures d'intervention et de réorienter le budget au profit de mesures plus positives et plus pro-actives de nature à renforcer la compétitivité des vins européens.	Déterminer si les réformes engagées dans le secteur vitivinicole sont efficaces et efficientes.
RPU	2	Conservation et gestion des ressources naturelles	5	Agriculture et développement rural	Le régime de paiement unique à la surface (RPU) s'applique dans les nouveaux États membres, et constitue une version simplifiée du régime de paiement unique. La période de transition, qui devait s'achever en 2009, a été étendue jusqu'à 2013 en raison de difficultés de mise en œuvre du régime.	Déterminer si les dépenses de l'UE sont efficaces.

COUR DES COMPTES EUROPÉENNE – TÂCHES D'AUDIT SÉLECTIONNÉES POUR L'EXERCICE 2011						
Sujet de l'audit	Rubrique du cadre financier		Domaine politique		Description du domaine	Objectif de la tâche d'audit
	n°	Description	Titre	Description		
Abattoirs dans les nouveaux États membres	2	Conservation et gestion des ressources naturelles	5	Agriculture et développement rural	À la suite de l'adoption, par la Commission, du «livre blanc sur la sécurité alimentaire» en 2000, l'UE a introduit un certain nombre d'initiatives visant à améliorer les questions vétérinaires et d'hygiène pour la production alimentaire. Les nouveaux États membres ont bénéficié d'une aide destinée aux abattoirs en vue de garantir leur conformité avec les normes en vigueur.	Déterminer si les États membres appliquent efficacement les normes d'hygiène de l'UE au niveau des abattoirs.
Petites lignes budgétaires - Distribution de lait et fruits aux écoliers	2	Conservation et gestion des ressources naturelles	5	Agriculture et développement rural	La Commission soutient des programmes de distribution gratuite de lait dans les écoles depuis 1999, ainsi que de fruits depuis 2009, en vue d'encourager le changement des habitudes de consommation des jeunes.	Déterminer si les dépenses de l'UE sont efficaces.
Investissements dans les exploitations agricoles	2	Conservation et gestion des ressources naturelles	5	Agriculture et développement rural	Le Feader apporte un soutien à la modernisation des exploitations agricoles en leur permettant d'accroître leurs performances et de respecter les normes de l'UE, l'objectif général étant l'amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier.	Déterminer si les dépenses de l'UE sont ciblées et efficaces.
Agriculture biologique	2	Conservation et gestion des ressources naturelles	5	Agriculture et développement rural	L'aide de l'UE en faveur de l'agriculture biologique vise à encourager le développement durable et la production de denrées de haute qualité. Au cours des deux dernières décennies, le marché des produits biologiques s'est développé rapidement, enregistrant des taux de croissance annuels de plus de 10 %. Des organisations spécialisées assurent le contrôle et la certification de la production biologique afin de préserver la confiance des consommateurs dans l'authenticité de ces produits.	Déterminer si les systèmes de contrôle appliqués aux produits biologiques sont efficaces pour garantir le respect des obligations régissant la production, la transformation et la distribution desdits produits.
Transparence de la PAC	2	Conservation et gestion des ressources naturelles	5	Agriculture et développement rural	Il existe un intérêt public croissant concernant les principaux bénéficiaires de la PAC. Dans le cadre de l'initiative européenne en matière de transparence de la Commission, le règlement n° 1290/2005 du Conseil prévoit la publication annuelle d'une liste des principaux bénéficiaires.	Déterminer si la publication de la liste des principaux bénéficiaires de la PAC est conforme aux prescriptions réglementaires.
[Accroissement de la valeur ajoutée des] produits agricoles et sylvicoles	2	Conservation et gestion des ressources naturelles	5	Agriculture et développement rural	La Commission soutient les petites et moyennes entreprises (PME) afin de leur permettre d'améliorer leur performance globale grâce à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles et sylvicoles primaires.	Déterminer, d'une part, si les actions de soutien en faveur de l'accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles sont efficaces et, d'autre part, si les mécanismes de mise en œuvre sont efficaces.
Soutien en faveur des jeunes agriculteurs	2	Conservation et gestion des ressources naturelles	5	Agriculture et développement rural	La population des agriculteurs en Europe est vieillissante et l'activité agricole n'attire pas les jeunes. Dans l'UE-27, plus de 55 % des exploitants privés ont plus de 55 ans et, pour neuf agriculteurs de plus de 55 ans, on en dénombre un seul de moins de 35 ans. Le Feader alloue 2,9 milliards d'euros pour aider les jeunes agriculteurs à s'installer.	Déterminer si le soutien en faveur des jeunes agriculteurs est efficace.
Politique de développement rural	2	Conservation et gestion des ressources naturelles	5	Agriculture & Rural Development	La politique de développement rural est mise en œuvre au moyen de 90 programmes de développement rural élaborés par les États membres et approuvés par la Commission. Des dispositions en matière de surveillance commune et d'évaluation ont été établies afin de mesurer l'état d'avancement, l'efficacité et l'efficacité desdits programmes.	Déterminer dans quelle mesure la Commission et les États membres ont mis en œuvre la politique de développement rural.

COUR DES COMPTES EUROPÉENNE – TÂCHES D'AUDIT SÉLECTIONNÉES POUR L'EXERCICE 2011						
Sujet de l'audit	Rubrique du cadre financier		Domaine politique		Description du domaine	Objectif de la tâche d'audit
	n°	Description	Titre	Description		
Administration en ligne (E-Government)	1 b	Croissance durable: cohésion pour la croissance et l'emploi	13	Politique régionale	Le Conseil européen de Feira en 2000 a lancé l'initiative communautaire e-Europe afin que la société de l'information joue un rôle de plus en plus important dans les programmes de développement réalisés au moyen des Fonds structurels. Les principaux objectifs des plans d'action e-Europe sont notamment: des services publics modernes en ligne, l'administration en ligne, la sécurité des infrastructures de l'information, ainsi que l'évaluation comparative et la diffusion des bonnes pratiques.	Déterminer si les dépenses de l'UE en matière d'administration en ligne ont été efficaces.
Ingénierie financière	1 a	Croissance durable: compétitivité pour la croissance et l'emploi	13	Politique régionale	L'économie de l'UE repose sur les petites et moyennes entreprises. L'accès limité aux moyens de financement représente le principal obstacle à l'innovation auquel sont confrontées les PME. La crise financière actuelle a probablement aggravé la situation, et il est dès lors important d'améliorer l'accès des PME aux moyens de financement. Le montant de l'aide allouée aux «mesures d'ingénierie financière» s'élève à 11 milliards d'euros.	Déterminer si les mesures d'ingénierie financière dans le cadre du FEDER apportent une valeur ajoutée et améliorent l'accès des PME aux moyens de financement.
Déclassement des installations nucléaires	1 a	Croissance durable: compétitivité pour la croissance et l'emploi	32	Énergie	Dans l'EU-27, un nombre total de 152 réacteurs nucléaires sont en activité dans 15 États membres. Le déclassement est la phase finale du cycle de vie d'une installation nucléaire. Il s'inscrit dans une stratégie générale de restauration de l'environnement à l'issue des activités industrielles. Pour sa part, l'UE apporte un appui financier significatif (2,8 milliards d'euros) par l'intermédiaire de la BERD et des agences de mise en œuvre dans les pays bénéficiaires, lesquelles gèrent les activités de déclassement.	Déterminer dans quelle mesure les objectifs associés aux programmes de déclassement des installations nucléaires en Bulgarie, en Lituanie et en Slovaquie et fixés pour les dix premières années ont été atteints.
Tourisme et culture	1 b	Croissance durable: cohésion pour la croissance et l'emploi	13	Politique régionale	Pour un grand nombre de régions de l'UE, le tourisme revêt une importance socio-économique considérable. Dans certains cas, il constitue même la principale activité économique. Les Fonds structurels soutiennent ce secteur au moyen d'investissements productifs, en particulier dans les infrastructures physiques (hébergement), les services, la promotion des sites touristiques, le patrimoine naturel, les conférences et les foires. L'objectif ultime de ces efforts est de développer la croissance et l'emploi. Le secteur du tourisme est étroitement lié à l'évolution d'autres secteurs, notamment le transport et l'environnement.	Déterminer si le soutien des Fonds structurels en faveur du tourisme a été efficace.
Capacités correctrices (recouvrements)	1 a,b	Croissance durable: compétitivité et cohésion pour la croissance et l'emploi	4 & 13	Emploi et affaires sociales, politique régionale	La Commission et les États membres se partagent la gestion des dépenses relevant des Fonds structurels. En premier lieu, le contrôle et le remboursement des coûts supportés par les bénéficiaires sont effectués par les autorités nationales désignées, qui sont ensuite elles-mêmes remboursées par la Commission. Celle-ci évalue la fiabilité des systèmes de gestion et de contrôle des États membres afin de déterminer la légalité, la régularité et l'efficacité des dépenses. Lorsqu'elle détecte des faiblesses, la Commission peut demander aux États membres de prendre des mesures correctrices; elle peut suspendre les paiements et/ou procéder à des corrections financières portant sur les dépenses imputables au budget général.	Déterminer si la Commission a pris des mesures correctrices appropriées après avoir détecté des faiblesses et si les systèmes de gestion et de contrôle mis en place par les États membres ont été améliorés en conséquence.

COUR DES COMPTES EUROPÉENNE – TÂCHES D'AUDIT SÉLECTIONNÉES POUR L'EXERCICE 2011						
Sujet de l'audit	Rubrique du cadre financier		Domaine politique		Description du domaine	Objectif de la tâche d'audit
	n°	Description	Titre	Description		
Ports maritimes	1 a	Croissance durable: compétitivité pour la croissance et l'emploi	13	Politique régionale	La stratégie UE 2020 présentée par la Commission confirme que la modernisation et l'interconnexion des infrastructures, la meilleure intégration des réseaux de transport et la mise en place d'alternatives au transport routier contribuent toutes à l'émergence d'une économie compétitive et plus verte. Les Fonds structurels représentent la source principale de financement en matière de ports et de liaisons intermodales: pour la période 2000-2006, 3,4 milliards d'euros ont été alloués aux ports maritimes et aux ports de navigation intérieure.	Déterminer si les projets relevant des Fonds structurels et concernant les ports maritimes bénéficient au transport durable dans l'UE.
Réhabilitation des zones industrielles et militaires	1 b	Croissance durable: cohésion pour la croissance et l'emploi	13	Politique régionale	La régénération des friches industrielles est coûteuse et a d'importantes conséquences pour le développement urbain et l'environnement dans les régions confrontées au déclin industriel. Le FEDER a affecté à la régénération des friches industrielles 2,3 milliards d'euros pour la période 2000-2006 et 3,5 milliards d'euros pour la période 2007-2013, les nouveaux États membres étant les principaux bénéficiaires de l'aide relevant de cette dernière période.	Déterminer si le soutien apporté aux États membres au moyen des actions structurelles est efficace en matière de régénération des friches industrielles.
Déchets urbains et industriels	1 b	Croissance durable: cohésion pour la croissance et l'emploi	13	Politique régionale	Chaque année, l'UE génère 1,3 milliard de tonnes de déchets dont environ 40 millions de tonnes de déchets dangereux. Les déchets solides présentent des risques importants pour la santé publique et l'environnement dès lors qu'ils ne sont pas stockés, collectés et éliminés correctement. Au nombre des méthodes d'élimination, on compte le recyclage, le compostage, le stockage à terre et l'incinération. Les Fonds structurels de l'UE cofinancent les infrastructures municipales de traitement des déchets solides dans les États membres.	Déterminer si le soutien apporté au moyen des actions structurelles aide efficacement les États membres à atteindre les objectifs liés à la politique de l'UE en matière de déchets.
Coût de construction des routes	1 b	Croissance durable: cohésion pour la croissance et l'emploi	13	Politique régionale	Les réseaux routiers régionaux et locaux sont indispensables au développement économique, à la croissance et à la cohésion sociale. Les États membres concernés fournissent la plus grande partie des fonds destinés à l'infrastructure routière. L'UE contribue à la mise en place de celle-ci par l'intermédiaire des Fonds structurels, du réseau trans-européen de transport et des prêts de la BEI.	Déterminer si les projets d'infrastructure routière relevant des Fonds structurels de l'UE ont atteint leurs objectifs à un coût raisonnable.
Inclusion sociale: travailleurs vieillissants	1 b	Croissance durable: cohésion pour la croissance et l'emploi	4	Emploi et affaires sociales	L'inclusion sociale est un processus qui garantit que les personnes en danger de pauvreté et d'exclusion sociale obtiennent les possibilités et les ressources nécessaires pour participer pleinement à la vie économique, sociale et culturelle, et qu'elles bénéficient d'un niveau de vie et de bien-être considéré comme normal pour la société dans laquelle elles vivent. L'emploi est un facteur déterminant de la capacité des personnes à participer pleinement à la société et les travailleurs vieillissants (âgés de 55 à 64 ans) sont confrontés à des obstacles spécifiques en matière d'emploi.	Déterminer si le soutien du Fonds social européen en faveur des travailleurs vieillissants est efficace.
Clôtures portant sur la période 2000-2006	1 a, b	Croissance durable: compétitivité et cohésion pour la croissance et l'emploi	4 & 13	Emploi et affaires sociales, politique régionale	Les programmes des Fonds structurels pour la période 2000-2006 représentent un montant s'élevant à plus de 200 milliards d'euros, et près de 700 programmes sont arrivés à leur terme. Les documents de clôture de ces derniers sont présentés à la Commission en vue du paiement final (déclaration certifiée des dépenses finales, rapport final et déclaration de clôture).	Évaluer si le processus de clôture des programmes des Fonds structurels pour la période 2000-2006 s'est correctement déroulé.

COUR DES COMPTES EUROPÉENNE – TÂCHES D'AUDIT SÉLECTIONNÉES POUR L'EXERCICE 2011						
Sujet de l'audit	Rubrique du cadre financier		Domaine politique		Description du domaine	Objectif de la tâche d'audit
	n°	Description	Titre	Description		
Passation de marchés	1 a,b	Croissance durable: compétitivité et cohésion pour la croissance et l'emploi	4 & 13	Emploi et affaires sociales, politique régionale	Les projets financés par les Fonds structurels et le Fonds de cohésion qui impliquent l'acquisition de biens et de services par les pouvoirs publics nationaux sont soumis aux règles applicables en matière de passation des marchés publics. Celles-ci ont une incidence positive sur la transparence des marchés, renforcent la concurrence trans-frontalière, réduisent la fraude et la corruption, et permettent aux pouvoirs publics, et en conséquence aux contribuables, de réaliser des économies.	Déterminer l'incidence du non-respect des règles de passation des marchés publics dans le cadre de la mise en œuvre des programmes des Fonds structurels et des projets du Fonds de cohésion.
Fonds européen d'ajustement à la mondialisation	1 a	Croissance durable: compétitivité pour la croissance et l'emploi	4	Emploi et affaires sociales	Le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, créé en 2007, dispose d'un budget annuel de quelque 500 millions d'euros destiné à fournir une assistance aux travailleurs licenciés par des entreprises affectées par la mondialisation ou la récente crise financière et le ralentissement économique global.	Déterminer si le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation a facilité la réinsertion professionnelle des travailleurs touchés par des licenciements liés au commerce en présentant un bon rapport coût-efficacité.
Efficacité énergétique	1 b	Croissance durable: cohésion pour la croissance et l'emploi	13	Politique régionale	L'efficacité énergétique résulte d'une évolution technologique débouchant sur une meilleure (plus faible) consommation énergétique. Le renforcement de l'efficacité énergétique associé à l'utilisation des sources d'énergie renouvelables peut accroître les possibilités de croissance économique durable, rendre les entreprises plus compétitives, diminuer la dépendance envers les importations d'énergie et réduire les émissions.	Déterminer si les projets portant sur l'efficacité énergétique financés par les Fonds structurels présentent un bon rapport coût-efficacité.
Déconcentration - 2e phase	4	L'UE en tant que partenaire mondial	19	Relations extérieures	Le processus de déconcentration des responsabilités en matière de gestion de projets, du siège de la Commission vers les délégations, a commencé en 2002 et s'est achevé en 2005. Au terme de celui-ci, quelque 80 % des crédits relevant de la DG AIDCO sont gérés par les délégations. Afin de répondre aux nouveaux besoins résultant de la déconcentration, la direction générale a entrepris en mars 2005 une restructuration majeure de ses services en réduisant les effectifs dans les directions géographiques et en créant une nouvelle direction E chargée de l'appui à la qualité des opérations, notamment en faveur des délégations.	Déterminer si la déconcentration a eu une incidence sur la rapidité et la qualité de la fourniture de l'aide.
Sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne	4	L'UE en tant que partenaire mondial	21	Relations avec les États ACP	L'un des volets des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) consiste à promouvoir la sécurité alimentaire et à diminuer de moitié, entre 1990 et 2015, le nombre de personnes souffrant de la faim. On a assisté ces dernières années à un renversement des tendances préalablement positives et on estime que plus d'un milliard de personnes souffrent de la faim. Les problèmes liés à la sécurité alimentaire sont les plus récurrents dans les pays de l'Afrique subsaharienne où la part de la population souffrant de la faim est plus importante que nulle part ailleurs. La disponibilité des denrées alimentaires, l'accès à celles-ci et la valeur nutritionnelle des aliments sont en conséquence d'une importance capitale pour le développement.	Déterminer si l'aide de la Commission octroyée à la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne est efficace.

COUR DES COMPTES EUROPÉENNE – TÂCHES D'AUDIT SÉLECTIONNÉES POUR L'EXERCICE 2011						
Sujet de l'audit	Rubrique du cadre financier		Domaine politique		Description du domaine	Objectif de la tâche d'audit
	n°	Description	Titre	Description		
Aide de l'UE octroyée par l'intermédiaire des Organisations des Nations unies aux pays touchés par des conflits	4	L'UE en tant que partenaire mondial	19	Relations extérieures	Des aides relevant du budget général et des FED sont acheminées par l'intermédiaire d'organisations des Nations unies. Des aides de la Commission sont de plus en plus souvent déployées par ces organisations, que ce soit dans le cadre de l'aide d'urgence, de situations post-conflits, de programmes de développement traditionnels ou de Fonds plus vastes gérés par les organisations des Nations unies.	Déterminer si les besoins sont évalués correctement et si les projets sont mis en œuvre de manière économique et efficiente.
Approvisionnement en eau et installations sanitaires	4	L'UE en tant que partenaire mondial	19 & 21	Relations extérieures et relations avec les États ACP	L'un des trois volets de l'objectif 7 des Objectifs du millénaire pour le développement consiste à «réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base» (OMD 7). En 2002, l'UE a lancé l'initiative européenne pour l'eau afin de contribuer à la réalisation de l'OMD 7. L'aide de l'UE est apportée par l'intermédiaire du FED et du budget général.	Déterminer si l'aide de la Commission concernant l'approvisionnement en eau et les installations sanitaires est efficace.
Routes dans les États ACP	4	L'UE en tant que partenaire mondial	21	Relations avec les États ACP	Dans le cadre de la stratégie commune Afrique-UE de 2006, l'Afrique et l'UE visent à accroître l'interconnexion en investissant dans l'amélioration des infrastructures le long des corridors de transport routier transafricains. Il importe d'investir dans le transport régional pour permettre à un grand nombre de petits pays sans littoral de se développer grâce à la croissance et au commerce. Le secteur routier est le principal secteur d'intervention financé par les derniers FED, et représente 25 % des dépenses dans les pays ACP. L'aide est traditionnellement mise en œuvre par l'intermédiaire de projets de construction routière, mais la Commission utilise de plus en plus souvent une approche d'appui aux politiques sectorielles (appui budgétaire, notamment).	Déterminer si l'aide de la Commission en faveur de l'infrastructure routière dans les États ACP est efficace.
Aide de l'UE à la Croatie	4	L'UE en tant que partenaire mondial	22	Élargissement	En tant que pays candidat, la Croatie bénéficie d'une aide de préadhésion de la Commission. Dans le cadre du système de mise en œuvre décentralisée, la Commission conserve la responsabilité générale pour la gestion de l'aide de préadhésion mise en œuvre par les agences gouvernementales croates agréées par la Commission.	Déterminer si l'aide de préadhésion octroyée à la Croatie a été gérée et dépensée efficacement.
CRIS - Système commun d'information RELEX	4	L'UE en tant que partenaire mondial	19, 21 & 22	Relations extérieures, relations avec les États ACP et élargissement	La direction générale Relations extérieures de la Commission et les délégations utilisent le système commun d'information RELEX (CRIS) comme système de gestion financière et opérationnelle.	Déterminer si le système CRIS est un instrument efficace et efficient pour la gestion financière et opérationnelle des projets d'aide au développement.
Aide de l'UE au Kosovo	4	L'UE en tant que partenaire mondial	22	Élargissement	L'Union européenne apporte un appui au Kosovo au moyen de l'instrument d'aide de préadhésion (IPA), du programme d'assistance communautaire pour la reconstruction, le développement et la stabilisation (CARDS), de l'instrument de stabilité et d'autres sources de financement. L'aide apportée par l'UE a été réorganisée à la suite de la fermeture de l'agence européenne pour la reconstruction en 2008 dont les tâches ont été reprises par le bureau de liaison de la CE.	Déterminer si l'aide de l'UE octroyée au Kosovo est conforme aux objectifs globaux fixés par l'UE dans la région et si les mécanismes de mise en œuvre de la Commission sont appropriés.

<b>COUR DES COMPTES EUROPÉENNE – TÂCHES D'AUDIT SÉLECTIONNÉES POUR L'EXERCICE 2011</b>						
Sujet de l'audit	Rubrique du cadre financier		Domaine politique		Description du domaine	Objectif de la tâche d'audit
	n°	Description	Titre	Description		
Aide de l'UE à la communauté chypriote turque	4	L'UE en tant que partenaire mondial	22	Élargissement	L'UE apporte un soutien financier destiné à faciliter la réunification de Chypre en encourageant le développement économique de la communauté chypriote turque de Chypre.	Déterminer si l'aide de l'UE octroyée à la communauté chypriote turque est conforme aux objectifs globaux fixés par l'UE dans la région et si les mécanismes de mise en œuvre de la Commission sont appropriés.
Analyse comparative des coûts dans les agences de l'UE	5	Administration	26	Administration	Les agences de l'UE ont été créées pour exécuter des tâches spécifiques et sont soumises au droit public de l'UE. Trente-deux agences, y compris cinq nouvelles prévues pour 2011, emploient 6 700 agents et gèrent un budget s'élevant à 1,5 milliard d'euros.	Évaluer le caractère économique et efficient des coûts administratifs des agences de l'UE.
Gestion du capital humain à la Commission	5	Administration	24-27, 29	Dépenses administratives et autres	Le capital humain de la Commission constitue son atout le plus précieux. Un personnel efficace et moderne s'avère essentiel pour mener à bien les objectifs stratégiques et opérationnels de l'UE. Le statut des fonctionnaires offre un cadre permettant d'assurer l'indépendance et la permanence des ressources humaines de la Commission.	Déterminer si la gestion du capital humain de la Commission est efficace.
Eurostat	5	Administration	26	Administration	La crédibilité des statistiques européennes exige un degré élevé d'indépendance professionnelle. L'Office statistique de l'UE (Eurostat) joue un rôle important dans le système statistique européen et remplit une double fonction à l'égard des instituts nationaux de statistique dans la mesure où il est à la fois partenaire et «contrôleur».	Évaluer si les mesures prises pour renforcer le rôle d'Eurostat sont efficaces et suffisantes.
Aides d'État	1 a	Croissance durable: compétitivité pour la croissance et l'emploi	3	Concurrence	La politique en matière d'aides d'État, fondée sur l'article 87 du traité CE, est l'un des trois principaux instruments de la politique de la concurrence de la Commission, gérés par la direction générale de la concurrence (DG COMP). Les deux autres concernent les cartels et l'abus de position dominante.	Évaluer l'efficacité de la gestion du contrôle des aides d'État par la direction générale de la concurrence (DG COMP).
Programmes concernant les Fonds de solidarité et pour la migration relevant du cadre financier 2007-2013	3 a	Liberté, sécurité et justice	18	Espace de liberté, de sécurité et de justice	Le programme-cadre «Solidarité et gestion des flux migratoires» aborde les responsabilités des États membres en matière de gestion intégrée des frontières extérieures des États membres de l'UE et de mise en œuvre des politiques communes d'asile et d'immigration. Les États membres perçoivent des aides provenant de quatre fonds en fonction des efforts qu'ils déploient en faveur de l'UE prise dans son ensemble.	Évaluer l'efficacité de la gestion de la Commission et des États membres, ainsi que l'impact du Fonds pour les frontières extérieures.
Mécanisme de garantie en faveur des PME	1 a	Croissance durable: compétitivité pour la croissance et l'emploi	1	Affaires économiques et financières	L'audit concerne le soutien financier apporté par l'UE au mécanisme de garantie en faveur des PME. Il s'agit principalement de mesures dont le mandat a été confié au FEI (dans le contexte du programme pluriannuel pour les entreprises et l'esprit d'entreprise et du programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation).	Déterminer si la gestion du mécanisme de garantie en faveur des PME s'est avérée efficace.
Régime douanier 42: TVA sur les importations		Recettes		Recettes	Les marchandises importées dans un État membre mais destinées à être par la suite livrées ou transférées dans un autre État membre sont exonérées de la TVA dans l'État membre importateur. La TVA est appliquée dans l'État membre destinataire.	Évaluer si la Commission et les États membres ont établi un cadre réglementaire et de contrôle correct pour ce qui concerne le régime douanier 42.

COUR DES COMPTES EUROPÉENNE – TÂCHES D'AUDIT SÉLECTIONNÉES POUR L'EXERCICE 2011						
Sujet de l'audit	Rubrique du cadre financier		Policy area		Description du domaine	Objectif de la tâche d'audit
	n°	Description	Title	Description		
Données relatives au revenu national brut (RNB)		Recettes		Recettes	Les statistiques relatives au revenu national brut (RNB) servent à calculer les ressources propres du budget de l'UE fondées sur le RNB et, à terme, les contributions des États membres. Les ressources propres fondées sur le RNB constituent près de 70 % des recettes de l'UE. Les données relatives au RNB sont établies par les instituts nationaux de statistique des États membres et sont contrôlées par la Commission (Eurostat), qui vérifie également les sources et les méthodes utilisées.	Évaluer l'efficacité des contrôles réalisés par la Commission portant sur les données relatives au RNB afin d'en vérifier la fiabilité, la comparabilité et l'exhaustivité.

COUR DES COMPTES EUROPÉENNE – ÉTUDES PRÉLIMINAIRES EN 2011						
Sujet de l'audit	Rubrique du cadre financier		Domaine politique		Description du domaine	Objectif de l'étude
	n°	Description	Titre	Description		
Bioénergie	2	Conservation et gestion des ressources naturelles	5	Agriculture et développement rural	À la suite du protocole de Kyoto, l'UE s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20 % à l'horizon 2020. Pour ce faire, des objectifs contraignants ont été établis afin que les États membres améliorent l'efficacité énergétique, accroissent la part des sources d'énergie renouvelables et utilisent au moins 10 % de biocarburants, d'électricité et d'hydrogène dans la consommation de carburants destinés au transport.	Déterminer si les mesures prises par la Commission pour réduire les émissions de gaz à effet de serre sont efficaces.
[Accroissement de la valeur ajoutée des] produits agricoles et sylvicoles	2	Conservation et gestion des ressources naturelles	5	Agriculture et développement rural	La Commission soutient les petites et moyennes entreprises (PME) afin de leur permettre d'améliorer leur performance globale grâce à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles et sylvicoles primaires.	Déterminer, d'une part, si les actions de soutien en faveur de l'accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles sont efficaces et, d'autre part, si les mécanismes de mise en œuvre sont efficaces.
Soutien du Feader en faveur des jeunes agriculteurs et des retraités anticipés	2	Conservation et gestion des ressources naturelles	5	Agriculture et développement rural	La population des agriculteurs en Europe est vieillissante. Dans l'UE, plus de 55 % des agriculteurs ont plus de 55 ans et, pour neuf agriculteurs de plus de 55 ans, on en dénombre un seul de moins de 35 ans. Le Feader apporte un soutien tant aux jeunes agriculteurs qui s'installent qu'à leurs aînés désireux de prendre une retraite précoce.	Déterminer si le soutien en faveur des jeunes agriculteurs et des retraités anticipés est efficace.
Politique de développement rural	2	Conservation et gestion des ressources naturelles	5	Agriculture et développement rural	La politique de développement rural de l'UE est mise en œuvre au moyen de 90 programmes de développement rural élaborés par les États membres et approuvés par la Commission. Des dispositions en matière de surveillance commune et d'évaluation ont été établies afin de mesurer l'état d'avancement, l'efficacité et l'efficacité des programmes.	Déterminer dans quelle mesure la Commission et les États membres ont mis en œuvre la politique de développement rural.
Petites lignes budgétaires - Organisations de producteurs	2	Conservation et gestion des ressources naturelles	5	Agriculture et développement rural	La Commission apporte un appui financier aux producteurs pour leur permettre de s'organiser et de se constituer en groupements de producteurs reconnus en vue de promouvoir l'organisation commune des marchés dans le secteur des fruits et légumes. L'appui financier a été considérablement renforcé depuis 2005, notamment en faveur des nouveaux États membres.	Déterminer si l'aide en faveur des organisations de producteurs est efficace.
Soutien en faveur du développement rural lié aux nouveaux défis et à la relance économique	2	Conservation et gestion des ressources naturelles	5	Agriculture et développement rural	À la suite du bilan de santé de la PAC 2009 et du plan européen de relance économique, le soutien en faveur du développement rural visant à moderniser les exploitations agricoles a été renforcé. Cette aide est destinée à relever cinq nouveaux défis (le changement climatique, les énergies renouvelables, la gestion de l'eau, la biodiversité et la restructuration du secteur laitier) et à établir une infrastructure à large bande dans les zones rurales.	Déterminer si le soutien en faveur des nouveaux défis et de la relance économique est efficace et efficient.
LIFE-environnement	2	Conservation et gestion des ressources naturelles	7	Environnement	Le programme LIFE+ Environnement soutient le développement d'approches politiques, de technologies, de méthodes ainsi que d'instruments innovants dans le cadre du sixième programme d'action communautaire pour l'environnement, notamment en ce qui concerne les objectifs liés au changement climatique, à l'environnement, à la santé et à la qualité de la vie, aux ressources naturelles ainsi qu'aux déchets.	Déterminer l'efficacité de l'aide de l'UE concernant la diffusion des résultats des projets financés et évaluer la contribution au développement de la politique environnementale de l'UE.

COUR DES COMPTES EUROPÉENNE – ÉTUDES PRÉLIMINAIRES EN 2011						
Sujet de l'audit	Rubrique du cadre financier		Domaine politique		Description du domaine	Objectif de l'étude
	n°	Description	Titre	Description		
Efficacité énergétique	1 b	Croissance durable: <b>cohésion</b> pour la croissance et l'emploi	13	Politique régionale	L'efficacité énergétique résulte d'une évolution technologique débouchant sur une meilleure (plus faible) consommation énergétique. Le renforcement de l'efficacité énergétique associé à l'utilisation des sources d'énergie renouvelables peut accroître les possibilités de croissance économique durable, rendre les entreprises plus compétitives, diminuer la dépendance envers les importations d'énergie et réduire les émissions.	Déterminer si les projets portant sur l'efficacité énergétique financés par les Fonds structurels présentent un bon rapport coût-efficacité.
Passation de marchés	1 a, b	Croissance durable: <b>compétitivité et cohésion</b> pour la croissance et l'emploi	Tous		Les projets financés par les Fonds structurels et le Fonds de cohésion qui impliquent l'acquisition de biens et de services par les pouvoirs publics nationaux sont soumis aux règles applicables en matière de passation des marchés publics. Celles-ci ont une incidence positive sur la transparence des marchés, renforcent la concurrence trans-frontalière, réduisent la fraude et la corruption, et permettent aux pouvoirs publics, et en conséquence aux contribuables, de réaliser des économies.	Déterminer l'incidence du non-respect des règles de passation des marchés publics dans le cadre de la mise en œuvre des programmes des Fonds structurels et des projets du Fonds de cohésion.
Interreg	1 b	Croissance durable: <b>cohésion</b> pour la croissance et l'emploi	13	Politique régionale	L'initiative communautaire Interreg III pour la période 2000-2006 ainsi que les programmes 2007-2013 relèvent de l'objectif «Coopération territoriale européenne». Dans son rapport spécial n° 4/2004 relatif à la programmation de l'initiative Interreg III, la Cour recommandait de simplifier et d'améliorer les indicateurs de résultat et de renforcer les critères de sélection des projets afin d'en accroître la valeur ajoutée, c'est-à-dire leur contribution à la résolution des problèmes liés aux frontières.	Assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la Cour relatives aux programmes relevant de l'objectif «Coopération territoriale européenne», formulées dans son rapport n° 4/2004, et évaluer l'efficacité d'Interreg.
Transport urbain	1 b	Croissance durable: <b>cohésion</b> pour la croissance et l'emploi	13	Politique régionale	Les villes génèrent quelque 80 % du PIB de l'Union. La stratégie de Lisbonne a maintenu au rang des priorités la mise en place d'un environnement urbain de haute qualité afin de renforcer le potentiel de croissance économique et de création d'emplois. Or le transport urbain contribue de manière significative à la pollution atmosphérique et sonore.	Déterminer si le soutien des Fonds structurels en faveur des infrastructures de transport urbain améliore le bien-être des citoyens de l'UE.
Routes dans les États ACP	4	L'UE en tant que <b>partenaire mondial</b>	21	Relations avec les États ACP	Dans le cadre de la stratégie commune Afrique-UE de 2006, l'Afrique et l'UE visent à accroître l'interconnexion en investissant dans l'amélioration des infrastructures le long des corridors de transport routier transafricains. L'aide est traditionnellement mise en œuvre par l'intermédiaire de projets de construction routière, mais la Commission utilise de plus en plus souvent une approche d'appui aux politiques sectorielles (appui budgétaire, notamment).	Déterminer si l'aide de la Commission en faveur de l'infrastructure routière dans les États ACP est efficace.
CRIS - Système commun d'information RELEX	4	L'UE en tant que <b>partenaire mondial</b>	19, 21 & 22	Relations extérieures, relations avec les États ACP et élargissement	La direction générale Relations extérieures de la Commission et les délégations utilisent le système commun d'information RELEX (CRIS) comme système de gestion financière et opérationnelle.	Déterminer si le système CRIS est un instrument efficace et efficient pour la gestion financière et opérationnelle des projets d'aide au développement.

COUR DES COMPTES EUROPÉENNE – ÉTUDES PRÉLIMINAIRES EN 2011						
Sujet de l'audit	Rubrique du cadre financier		Domaine politique		Description du domaine	Objectif de l'étude
	n°	Description	Titre	Description		
[Aide extérieure aux] États fragiles	4	L'UE en tant que partenaire mondial	19 & 21	Relations extérieures et relations avec les États ACP	Le consensus européen pour le développement (2005) a fait de «la prévention en matière de fragilité des États» un principe commun de la politique de développement de l'UE. Les États sont fragiles lorsque les entités étatiques n'ont pas la volonté politique ni/ou la capacité de fournir les fonctions de base nécessaires à la réduction de la pauvreté, au développement, à la sécurité de leur population et à la protection des droits de l'Homme. La présence significative des délégations de la Commission dans lesdits pays constitue un avantage comparatif pour aborder la question de l'aide aux États fragiles.	Déterminer si l'aide de la Commission octroyée aux États fragiles est efficace.
Aide de l'UE au Kosovo	4	L'UE en tant que partenaire mondial	22	Élargissement	L'Union européenne apporte un appui au Kosovo au moyen de différents instruments. L'aide apportée par l'UE a été réorganisée à la suite de la fermeture de l'agence européenne pour la reconstruction en 2008 dont les tâches ont été reprises par le bureau de liaison de la CE.	Déterminer si l'aide de l'UE octroyée au Kosovo est conforme aux objectifs globaux fixés par l'UE dans la région et si les mécanismes de mise en œuvre de la Commission sont appropriés.
Eurostat	5	Administration	26	Dépenses administratives	La crédibilité des statistiques européennes exige un degré élevé d'indépendance professionnelle. L'Office statistique de l'UE (Eurostat) joue un rôle important dans le système statistique européen et remplit une double fonction à l'égard des instituts nationaux de statistique dans la mesure où il est à la fois partenaire et «contrôleur».	Évaluer si les mesures prises pour renforcer le rôle d'Eurostat sont efficaces et suffisantes.
Programmes concernant les Fonds de solidarité et pour la migration relevant du cadre financier 2007-2013	3 a	Liberté, sécurité et justice	18	Espace de liberté, de sécurité et de justice	Le programme-cadre «Solidarité et gestion des flux migratoires» aborde les responsabilités des États membres en matière de gestion intégrée des frontières extérieures des États membres de l'UE et de mise en œuvre des politiques communes d'asile et d'immigration. Les États membres perçoivent des aides provenant de quatre fonds en fonction des efforts qu'ils déploient en faveur de l'UE prise dans son ensemble.	Évaluer l'efficacité de la gestion de la Commission et des États membres, ainsi que l'impact du Fonds pour les frontières extérieures.
Gestion de la crise financière par la Commission	1 a	Croissance durable: compétitivité pour la croissance et l'emploi	3	Concurrence	En réponse à la crise financière, la Commission a proposé d'instituer le Système européen de surveillance financière (SESF) afin d'assurer la surveillance des différentes institutions financières ainsi qu'un Conseil européen du risque systémique (CERS) pour évaluer la stabilité du système financier tout entier. La Commission est également en train d'élaborer un cadre européen de gestion des crises pour le secteur bancaire.	Évaluer si les réformes du système financier engagées par la Commission sont efficaces et efficientes.
Septième programme-cadre pour des actions de recherche, de développement technologique et de démonstration (RDT) 2007-2013	1 a	Croissance durable: compétitivité pour la croissance et l'emploi	8	Recherche	Le septième programme-cadre couvre toutes les initiatives de l'UE liées à la recherche visant à développer la croissance, la compétitivité et l'emploi.	Évaluer si la gestion et la mise en œuvre du septième programme-cadre par la Commission et les agences exécutives concernées sont efficaces et efficientes.

COUR DES COMPTES EUROPÉENNE – ÉTUDES PRÉLIMINAIRES EN 2011						
Sujet de l'audit	Rubrique du cadre financier		Domaine politique		Description du domaine	Objectif de l'étude
	n°	Description	Titre	Description		
Données relatives au revenu national brut (RNB)		Recettes		Recettes	Près de 70 % des contributions des États membres au budget de l'UE sont fondées sur le revenu national brut (RNB). Les données relatives au RNB sont établies par les instituts nationaux de statistique des États membres et sont examinées par la Commission (Eurostat), qui vérifie également les sources et les méthodes utilisées.	Évaluer l'efficacité des contrôles réalisés par la Commission portant sur les données relatives au RNB afin d'en vérifier la fiabilité, la comparabilité et l'exhaustivité.
Accords commerciaux préférentiels		Recettes		Recettes	L'UE a conclu avec des pays tiers plus de 30 accords commerciaux préférentiels, lesquels permettent d'importer des marchandises sur le territoire de l'UE à un tarif préférentiel (droits d'importation réduits ou nuls).	Évaluer si les accords commerciaux préférentiels sont appliqués correctement.
Gestion du capital humain à la Commission	5	Administration	24-27, 29	Dépenses administratives et autres	Le capital humain de la Commission constitue son atout le plus précieux. Le statut des fonctionnaires offre un cadre permettant d'assurer l'indépendance et la permanence des ressources humaines de la Commission.	Les questions d'audit seront clairement formulées lorsque les résultats de l'étude préliminaire seront connus.